

VALDAHON INFOS

Votre journal d'information communale

MARS 2023

LA FIBRE S'INSTALLE À VALDAHON

Dans le cadre du Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique, une centaine de maisons du secteur Saint-Michel sont éligibles depuis le 18 février et peuvent dès à présent souscrire un abonnement. Pour les autres, cette éligibilité interviendra entre mars et juin selon le calendrier (voir page suivante).

Le réseau de fibre optique DIOPTIC a été construit par le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, au nom du Département et de la Communauté de Communes. Ce réseau est donc public et ouvert à tous les fournisseurs d'accès internet qui le souhaitent. Les fournisseurs d'accès internet (FAI) vous démarchent très probablement déjà, soit au téléphone, soit en vente à domicile. Prenez le temps de vous renseigner pour vos usages personnels et professionnels !

- **L'éligibilité de votre domicile peut d'ores et déjà être testée à partir du site internet www.doubs-thd.org / rubrique « éligibilité ».**

Pour répondre à toutes vos questions, une réunion publique se tiendra le mercredi 12 avril à 20h à l'Espace Ménétrier.

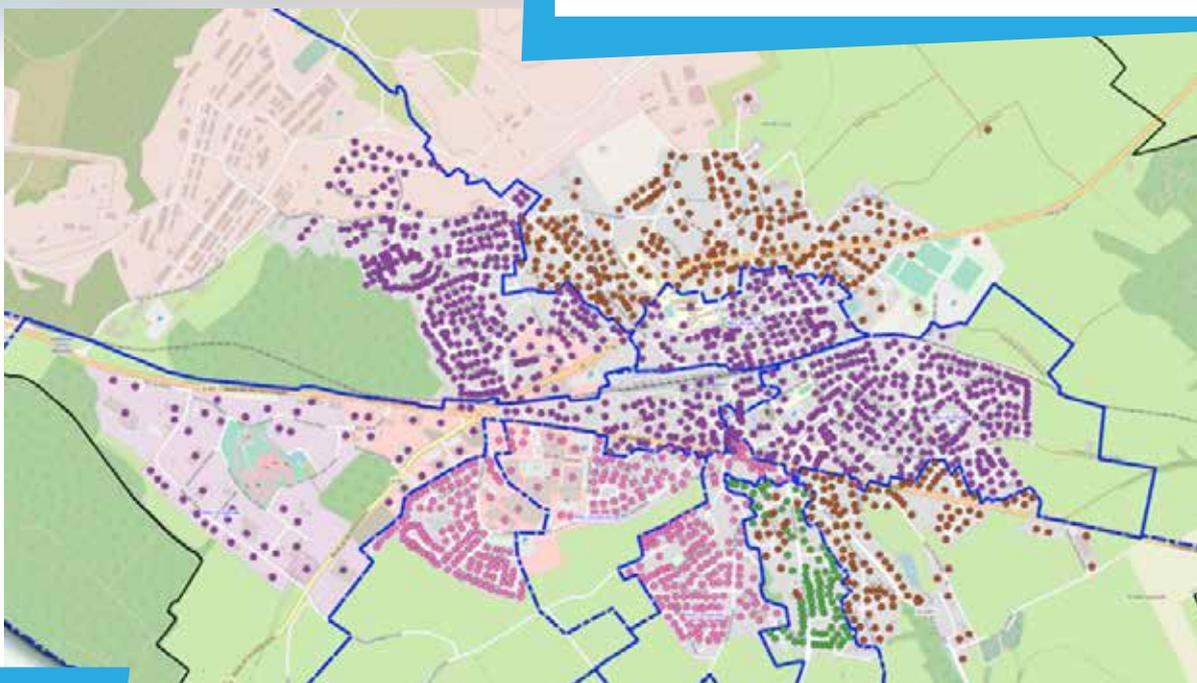
**MISE EN SERVICE
EN COURS**

FIBRE OPTIQUE (SUITE)



Le déploiement de la fibre optique à Valdahon va s'opérer progressivement par une mise en service de 4 zones (voir plan ci-dessous) selon un calendrier prévisionnel :

- ELIGIBLES A LA FO A PARTIR DU 18/02/2023
- ELIGIBLES A LA FO D'ICI FIN FEVRIER 2023
- ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE D'ICI DEBUT MARS 2023
- ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE D'ICI MI-MARS 2023
- ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE D'ICI DEBUT AVRIL 2023
- ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE D'ICI FIN AVRIL 2023
- ELIGIBLES A LA FIBRE OPTIQUE D'ICI FIN MAI 2023



Soyez vigilants !

Des conseils neutres par rapport aux FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) et utiles sont disponibles sur le site du Syndicat (www.doubs-thd.org) et de DIOPTIC (www.dioptic-fibre.fr) :

- il s'agit de bien étudier les offres de tous les fournisseurs internet et pas seulement celui avec lequel on a déjà un abonnement de type ADSL, et notamment quand on a un usage professionnel de sa ligne.
- il faut être surtout **extrêmement attentif lors du raccordement final** :
 - ▶ Cette opération n'est pas anodine. Il convient de la préparer et d'encadrer les intervenants pour éviter les mauvaises surprises.
 - ▶ Pensez à vous munir de la « check-liste pour un bon raccordement » disponible en ligne.
 - ▶ Ne jamais résilier ses anciens abonnements avant que le service fibre soit confirmé.

Attention aux démarchages ! Avec l'arrivée de la fibre, vous allez être démarchés à votre domicile ou par téléphone par des fournisseurs d'accès. Posez des questions et prenez le temps de la réflexion. Mais nous vous mettons également en garde contre les démarches frauduleuses. Nous vous invitons à demander aux commerciaux de se présenter.



Le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit
contact@doubs-thd.com - 0971 166020

www.doubs-thd.org



Chères Valdahonnaises,
Chers Valdahonnais,

Après de nombreuses tentatives pour essayer de sauver notre tilleul centenaire rue de la Lièze, il est devenu impossible à maintenir le tronc qui subsistait encore mais qui pourrissait inexorablement. Il a fallu se résoudre à faire tomber le tilleul car il devenait trop dangereux. Abattre un arbre aussi vieux, devenu patrimoine de la commune, a été un véritable crève-cœur. Nous replanterons un tilleul pour le remplacer et notre spécialiste des espaces verts, Dominique Lafferrière y veillera pour faire renaître une nouvelle et belle âme végétale ! Je profite de l'occasion pour le féliciter ainsi que toute son équipe pour le maintien de la deuxième fleur du label des Villes et villages fleuris. La prise en compte depuis plusieurs années des réalités climatiques nous oblige à repenser progressivement le fleurissement de la ville.

Nous allons accueillir un cirque en avril prochain à la Combe Bourdon. Et force est de constater que des jurisprudences en matière d'accueil de cirque ont mis en défaut des maires refusant leur installation sur leur territoire. En effet, nous avons bien analysé la réglementation en la matière et malheureusement nous ne pouvons pas les interdire ni même décider du nombre de représentations. Il est bien évident que si nous devons constater de la maltraitance animale ou une menace pour l'ordre public, nous interviendrions. Nous vous détaillons cette réglementation particulière dans le journal.

Un spectacle magique et de grande qualité s'est tenu pour nos enfants ce mercredi 22 février, jour du Carnaval. Quelle satisfaction de voir la salle Courbet comble ! Et la pluie n'a pas pour autant découragé nos petits citoyens qui ont défilé jusqu'au lieu de leur goûter fort apprécié. Un grand Merci à Morgan Perrin, maire adjoint à la Culture et Communication, à Véronique Grosjean notre chargée de communication et aux Services Techniques. Cette deuxième édition a été une belle réussite !

J'ai pu assister le 10 février dernier à une très belle cérémonie de commémoration du Souvenir Français au cimetière de Vercel pour rappeler la mémoire des 7 Ukrainiens qui ont combattu pour la France lors de la seconde guerre mondiale. De nombreuses autorités étaient présentes. Notre devoir de mémoire pour tous les combattants qui ont défendu notre pays est primordial pour nos futures générations qui ne doivent pas les oublier.

Ce jeudi 23 février, j'ai signé l'ORT (Opération de revitalisation de territoire) avec Nicolas Onimus, le Sous-Préfet et François Cucherousset, Président de la Communauté de Communes. Valdahon est la première commune à avoir signé parmi les 14 lauréats du Doubs. Créé par la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement Numérique) du 23 novembre 2018, l'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbains, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Après deux années de travaux de réflexion, de concertation et d'études, le programme entre dans sa phase opérationnelle et des premières actions se concrétiseront dès 2023.

Ce sont 22 fiches actions qui sont associées au projet, dont les 3 grands projets d'investissement avec l'aménagement des espaces publics du centre bourg, la rénovation énergétique du pôle scolaire Lavoisier et la requalification d'une ancienne surface commerciale en salle polyvalente. Dans ce cadre également, nous avons élaboré avec la trésorerie une nouvelle stratégie comptable avec un plan pluriannuel de nos investissements.

Ce jeudi 16 mars, lors du conseil municipal, je vais inviter les conseillers municipaux à prendre part à une importante délibération. En effet, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), qui assure l'alimentation de la commune de Valdahon en eau potable, a émis un avis défavorable au permis de construire du futur EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes) sur notre commune pour motif d'insuffisance en eau potable. Sans la levée du blocage avant le 20 mars prochain, cette action pourrait avoir comme conséquence de faire échouer le permis de construire, qui malgré l'autorisation de la commune, pourrait se voir retoquer par le Préfet. Je vais donc demander aux conseillers municipaux à se prononcer pour la cession à l'euro symbolique d'un terrain communal permettant la construction d'un futur réservoir mais également à affirmer l'importance de ce projet au nom de l'intérêt général pour la population de l'agglomération et du plateau, et notamment pour les personnes âgées dépendantes qui ont un réel besoin rapidement de cet équipement EHPAD. La construction d'un nouveau réservoir d'eau est très coûteuse (environ 1,8 à 2 millions d'euro minimum). C'est pourquoi avant de s'engager sur la construction très onéreuse d'un tel équipement qui impacterait fortement les finances publiques, nous proposons l'exploration d'autres pistes plus en phase avec le contexte de sobriété actuel :

- La mise en service d'un réservoir d'eau disponible et actuellement vide rue des Tilleuls d'une capacité d'environ 300 m3
- Le raccordement direct du camp militaire, lequel est actuellement tributaire des réseaux de la ville sur 5 km de liaisons supplémentaires.
- Un suivi maintenance permanent des sections fuyardes (détection et réparations des fuites d'eau sur les réseaux (estimation d'environ 25 % de pertes après pompage),
- Prendre des mesures pertinentes au titre de la sobriété.

Ces alternatives pourraient ainsi permettre d'augmenter sensiblement la capacité urbaine en eau potable. Je lance un appel à tous les acteurs de ce dossier à faire preuve de responsabilité car notre territoire manque d'hébergement. Les personnes âgées, dépendantes, malades, isolées, handicapées ont ainsi besoin sans attendre de cette structure ainsi que leurs familles qui vivent parfois un calvaire à trouver des places et certaines même parcourent de très longues distances pour rendre visite à leur proche. Ne perdons donc plus de temps à gesticuler !

J'ai assisté tout dernièrement et avec grand plaisir à l'assemblée générale d'une belle association, la Vaillante qui fait vivre et rayonner la culture cinématographique à Valdahon et aux alentours. Marie-Claude Charmoille quitte la présidence et je tiens à la féliciter pour son excellent travail et la remercier chaleureusement pour son investissement depuis 2015. Sans l'implication des bénévoles dans la vie de la cité, rien ne serait possible. Merci à tous ceux qui œuvrent régulièrement ou occasionnellement dans les associations valdahonnaises pour apporter joie et solidarité.

Cœur de ville

VIE MUNICIPALE



• Agenda municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **16 mars** à 20h salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

• Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 12h.

• INFOS PERTURBATIONS

sur www.valdahon.com

Tout savoir sur les travaux, les routes coupées, les problèmes de réseaux,...



SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

La ville, labellisée Petites Villes de Demain, est fière d'être la 1ère commune de l'arrondissement de Pontarlier a signé la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire avec le sous-préfet et le président de la Communauté de Communes.

Mme le Hir a accueilli Nicolas Onimus et François Cucherousset en salle d'Honneur pour cette signature marquant une nouvelle étape des projets Petites Villes de Demain.

Un temps d'échange et de présentation de l'engagement opérationnel s'est tenu préalablement.



MARIE-CLAUDE CHARMOILLE QUITTE LA PRÉSIDENTE DE LA VAILLANTE

En 2015, Marie-Claude Charmoille succédait à Joël Humbert à la tête d'une belle association de bénévoles intergénérationnels qui permettent tous de faire vivre le cinéma à Valdahon. À la dernière assemblée générale qui s'est tenue courant février, elle a fait le choix de quitter le bureau. Son dynamisme, sa bonne humeur et sa pleine confiance donnée à son équipe ont permis à Marie-Claude de mener à bien de nombreux projets comme les travaux importants d'accessibilité et de rénovation avec notamment l'équipement numérique et la qualité de son Dolby tout en affrontant des difficultés comme la pandémie Covid. La ville souhaite la féliciter pour le travail accompli et la remercier très chaleureusement.

INSCRIPTION AU VOYAGE DU CCAS

Le voyage organisé par le C.C.A.S de Valdahon en collaboration avec l'ANCV aura lieu du 23 au 30 septembre 2023 à Saint-Sauves-d'Auvergne. Durant ce séjour de 8 jours, les participants pourront découvrir: le Mont Dore, Clermont-Ferrand et sa cathédrale, le volcan de Lemptégy, visite d'une fromagerie fabricant du St Nectaire et dégustation et bien d'autres promenades au programme.

Une journée de présentation et de préinscription aura lieu le jeudi 20 avril 2023 à la Résidence autonomie à 15 h.

Rens. Céline Leroy, porteur du projet au 03 81 56 25 55.



INFOS DU COMITÉ DE JUMELAGE FRANCO-ALLEMAND

Suite à l'assemblée générale du Comité, les membres du bureau ont été réélus.

Pour 2023, les 13 et 14 mai prochains, c'est au tour de nos amis allemands de recevoir les membres valdahonnais à Maulbronn. Les échanges scolaires reprennent, après deux ans d'absence en raison de la situation sanitaire et auront lieu du 8 au 15 mars à Maulbronn pour les élèves du Collège Edgar Faure encadrés par Mme Ernst et du 9 au 16 mai à Valdahon pour les jeunes allemands.



Membres du bureau :

Président : Michel Parrenin

Vice-présidente : Roswitha Parrenin

Trésorier : Roger Friche

Secrétaire : François Bardouillet

Secrétaire adjointe : Coralie Friche

Commissaire aux comptes : Annie Mesnier

RÉGLEMENTATION D'ACCUEIL DES CIRQUES

La circulaire du 7 avril 2017 du ministère de l'intérieur concernant les installations de cirques avec animaux et fêtes foraines rappelle ainsi que les professions circassiennes doivent pouvoir exercer leurs professions dès lors que sont respectées les règles de sécurité afférentes aux installations de cirques avec animaux et qu'il n'existe aucun risque de trouble à l'ordre public.

A noter également la réponse du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales publiée dans le JO Sénat du 13 août 2020 qu'« Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la détention en captivité d'animaux au sein des établissements de présentation au public itinérants, tels que les cirques. Cette détention est toutefois précisément réglementée, notamment par l'arrêté du ministre en charge de l'écologie du 18 mars 2011 fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants. Ce texte impose des prescriptions en termes de confort et d'espace de vie des différentes espèces d'animaux qui participent à l'activité de spectacles de cirque, et définit également des précautions en matière de sécurité du personnel et du public fréquentant ces établissements. » Toutefois, en cas de troubles à l'ordre public, le maire peut interdire l'installation d'un cirque avec animaux sur le territoire de sa commune sur le fondement de son pouvoir de police administrative générale qu'il tire de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales. Son intervention doit être justifiée par des circonstances locales particulières et strictement proportionnée au risque d'atteinte au bon ordre, à la sécurité ou à la salubrité publique.

VALDAHON CONSERVE SES 2 FLEURS

La ville de Valdahon participe au concours des Villes et Villages Fleuris depuis de nombreuses années. Pour 2022, elle a conservé sa 2ème fleur. Ce prix a été officiellement remis lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 2 février 2023 à la Rosière de Montbéliard en présence de Dominique Lafferrière, responsable des Espaces Publics accompagnés de deux agents.

Ce diplôme obtenu fait suite à la visite du jury le 21 juillet dernier qui avait été accueilli, entre autres, par Stéphane Lescure, maire adjoint en charge de l'environnement. Ce label récompense le travail de toute une équipe menée par Dominique Lafferrière avec David Siegrist, Jean-Luc Barthod-Malat, Julien Pailloux, Jean-Baptiste Angeli, Ludovic Perrigot et Vincent Aucant.

L'exigence du label

L'attribution du label ainsi que son maintien nécessite pour les communes de prendre en compte un ensemble de critères concernant **l'aménagement du territoire, le choix des végétaux, la préservation de l'environnement** ou encore **la qualité de l'espace public**.

Nos points forts

Le jury départemental a notamment remarqué que la politique d'aménagements paysagers est bien pensée et réfléchie et surtout que Valdahon possède un beau fleurissement toute l'année grâce à l'intégration de bulbes dans les massifs avec les vivaces. Le jury a constaté une bonne complicité entre les élus et les techniciens basée sur une confiance réciproque.

Notre commune est engagée dans la transition écologique. La protection de la faune, de la flore et des ressources naturelles (gestion raisonnée de l'eau, choix des plantes, zéro phyto, valorisation des déchets...) constitue une priorité de la politique locale. Ainsi l'accent est porté sur le broyage des déchets verts et les services mettent en pratique le fauchage tardif, l'éco pâturage et des hôtels à insectes (des pancartes explicatives sont d'ailleurs présentes pour sensibiliser le public à ces méthodes).

La ville consciente de la raréfaction de l'eau, n'utilise jamais le réseau d'eau potable pour l'arrosage (cuves et source naturelle) et tend progressivement à supprimer les fleurs en pots et les suspensions, consommatrices d'eau. Seuls les pots devant la mairie, la maison des services et la place sont pour l'instant conservés. De plus, la ville plante du vivace pour limiter l'arrosage.



LE FLEURISSEMENT EN CHIFFRES

7 400 bulbes

(pour les massifs et dans les prairies)

2 300 € de tulipes

4 293 € d'annuelles

(géraniums, bégonias, rudbeckia, zinnia...)

1 800 € de vivaces

(iris, eucharis, euphorbia...)



DISPARITION NATURELLE DU TILLEUL CENTENAIRE



Le tilleul de la Lièze (rue de la Lièze avant la sortie de Valdahon en direction d'Epenoy) était un arbre, de par sa taille et son âge avancé (environ 300 ans de vie), pouvant être considéré comme un sujet remarquable et faisait sans nul doute partie du patrimoine historique local. Mais en 2011, suite à la nécessité de faire procéder au démontage du tilleul de la Lièze, en raison de son état sanitaire et des risques importants qu'il présentait pour les biens et les personnes, le conseil municipal de l'époque avait décidé de confier ces travaux délicats aux équipes d'élagueurs de l'ONF. Les risques étaient multiples, branches en surplomb d'un toit, route de Valdahon à Epenoy avec les contraintes de la circulation, réseaux aériens au milieu des branches.

Le majestueux tilleul, réduit à une taille dite "en têtard" a surmonté pendant plus de 10 ans cette épreuve en émettant de nouvelles pousses. Au fil des ans, malheureusement la pourriture à l'intérieur du têtard, véritable niche écologique peuplée d'insectes, s'est développée jusqu'à ce que le pied complètement vermoulu se soit affaissé il y a quelques jours.

CIMETIÈRE



Le cimetière de Valdahon était arrivé à saturation, il a donc été notablement agrandi grâce aux travaux d'extension lancés en 2019. Sa surface totale est aujourd'hui de 7 700 m² dont l'extension de 3 000 m².

Dans le cimetière existant

Construction d'un caveau de 2 ou 4 places
(en fonction des disponibilités),



Dans l'agrandissement

Construction d'un caveau de 2 ou 4 places.



Pour être inhumé à Valdahon

Pour être inhumé dans le cimetière communal, il faut remplir une des quatre conditions suivantes :

- soit être domicilié dans la commune,
- soit être décédé dans la commune,
- soit détenir un caveau familial,
- soit être français, établi hors de France, sans sépulture familiale dans la commune mais inscrit sur les listes électorales de la commune.

Valdahon propose des concessions funéraires d'une durée de 50 ans renouvelables, soit :

- des caveaux de 2 places (3,5 m²), 4 places (4 m²)
- des caveaux d'urnes,
- un jardin du souvenir,
- des fosses (tombe en pleine terre),
- un caveau communal provisoire (dans l'attente d'un emplacement définitif).

Les tarifs sont les suivants :

- concession (50 ans) le m² : 70 €
- caveau cinéraire (partie extension) : 650 €
- Columbarium mural (50 ans) : 200 €
- Dépôt d'un cercueil ou d'une urne en caveau communal provisoire : période > 30 ans, droit de séjour : 120 € pour 6 mois et 20 € par mois supplémentaire
- dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuit.

À noter

- 1 - Les emplacements seront définis par la commune.
- 2 - Les personnes devront remplir le formulaire (1), le retourner à la mairie et en parallèle prendre attache avec une entreprise funéraire pour l'établissement d'un devis pour le caveau.
- 3 - À partir de ce jour, les réservations se font à nouveau par anticipation (il n'y a plus lieu d'attendre le jour du décès pour obtenir une concession).

(1) Disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site de la ville : www.valdahon.com (rubrique vos démarches)

Inscriptions scolaires 2023-2024



VOS ENFANTS SONT EN ÂGE D'ALLER À L'ÉCOLE? INSCRIVEZ-LES DÈS MAINTENANT



L'école maternelle (de la petite à la grande section), première étape du parcours scolaire des enfants, est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et la réussite ultérieure des élèves. La première mission fondamentale de l'école maternelle consiste ainsi à créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages. La seconde mission fondamentale est d'installer les premiers apprentissages fondamentaux, autour de deux priorités : le langage et les premières notions de mathématiques. La formation dispensée dans les écoles élémentaires (du CP au CM2) assure l'acquisition des fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Les inscriptions dans les écoles publiques de Valdahon se feront à la mairie du 17 au 22 avril 2023. Des permanences sont prévues uniquement sur rendez-vous. Pour cela, il faut contacter l'accueil de la mairie au 03 81 56 23 88.

ENFANTS CONCERNÉS

- Entrée en maternelle
- Entrée au CP
- Nouveaux arrivants

PERMANENCES

Lundi	17 avril	de 8 h 30 à 12 h 00
Mardi	18 avril	de 13 h 30 à 18 h 30
Mercredi	19 avril	de 13 h 30 à 18 h 30
Jeudi	20 avril	de 8 h 30 à 12 h 00
Vendredi	21 avril	de 13 h 30 à 18 h 30
Samedi	22 avril	de 8 h 30 à 12 h 00

Lors de la permanence, se munir des documents originaux dont les élus présents vérifieront l'authenticité :

- Le livret de famille (parents et enfant(s) concerné(s))
- Le carnet de santé de l'enfant et une photocopie des 2 pages concernant la vaccination
- Un justificatif de domicile récent (électricité, loyer, impôts...)
- En cas de divorce, le jugement avec la résidence principale de l'enfant et une photocopie du jugement.



Le bulletin d'inscription est disponible dans le hall de l'accueil de la mairie et de la Maison des Services et téléchargeable sur le site de la ville : www.valdahon.com

BILLET DE LA MINORITÉ

Les élus de la minorité n'ont pas communiqué de billet pour cette édition.

ANIMATIONS COMMUNALES

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATHÈQUE BRACHOTTE

VIENS SLAMER

Vendredi 24 mars

Concert slam à 18h30 avec Chloé M., Slameuse bisontine, cette artiste passionnée explore l'univers des ressentis, mets ses maux en mots.

Entrée libre, tout public.



EVEIL MUSICAL

Samedi 1er avril

2 séances : 10h et 11h

Découverte des instruments à corde, avec « 100 Cordes Sensibles ». En collaboration avec la Médiathèque Départementale du Doubs et la Compagnie Tralalere.

Public : Enfants à partir de 4 ans / Inscription obligatoire et pour une seule séance.



ATELIER SCRAPBOOKING

Samedi 1er avril à 14h30

Public : adulte / Inscription obligatoire / Gratuit.

EXPOSITION « FAKE NEWS, HISTOIRE DES FAUSSES NOUVELLES »

Collaboration avec la Médiathèque Départementale du Doubs. Cette exposition propose des outils et des pistes de réflexion permettant d'identifier les sources et l'information pertinente pour cultiver l'exercice citoyen.

Visite libre aux horaires d'ouverture.



JEUX AUTOUR DE LA PRESSE

Samedi 15 avril à 14h30

En collaboration avec Canopé

Pour comprendre la composition d'une photographie de presse, la couverture d'une revue, des jeux permettront de sensibiliser à l'image.

Ateliers à partir de 8 ans, ado, adulte / Inscription obligatoire.

ATELIER CRÉATIF

Mardis 11 et 18 avril à 15h

Avec des vieux livres, création d'un hérisson en papier ... !

A partir de 7 ans / Inscription obligatoire à 1 seule séance.

CLUB ADO

Vendredi 14 avril à 17h30

Initiation au « stop motion ».

Inscription obligatoire / Public : adolescent



SÉANCE BÉBÉS LECTEURS

Mercredi 19 avril à 10h30.

Petites histoires, comptines et jeux de doigts pour développer l'imaginaire...

Durée : 30 min / Gratuit / Enfants de moins de 3 ans.

ATELIER « NOS DÉCHETS SONT DES TRÉSORS ! »

Samedi 22 avril à 14h30

en collaboration avec Préal.

Venez transformer vos déchets en objets : bocaux, papier, cartons...

De nombreuses idées pour économiser et devenir créatif.

Public : adulte / Sur inscription.

Agenda

Samedi 18 mars

Bal country organisé par Hell's Country de MSdance à l'Espace Ménétrier de 20h à 2h avec l'Orchestre Blue Night Country. Restauration et buvette. Réservations au 06 95 65 30 40

Du 22 mars au 1er avril

Dans le cadre du festival Diversités (problématique migratoire), projection au cinéma Pax de :

- «Le chant des vivants», documentaire suivi d'un débat le mercredi 22 mars à 20h30
- «Les survivants», le dimanche 26 mars à 20h30
- «Le marchand de sable», le samedi 1er avril à 17h00

Mercredi 22 mars

- Assemblée générale à 10h à l'Espace Ménétrier de la Médaille Militaire du Plateau-Valdahon.
- Eveil musical/spectacle à la médiathèque Brachotte à 10h. Enfants entre 1 et 4 ans. Inscription obligatoire

Samedi 25 mars

Ciné « Smile » (ciné pour tous) à 14h30 au Cinéma Pax - Tarif : 4,50€

Lundi 27 mars

Atelier des aidants - Groupe de paroles à 14h30 à l'Espace Ménétrier organisé par le CHI de Haute Comté. Rens. au 03 81 38 65 00

Mercredi 29 mars

Lecture kamishibai à 15h à la médiathèque Brachotte. À partir de 8 ans.

Mercredi 29 mars

Cinéma avec l'ADMR à 14h30 - 5,50€ la séance au cinéma pax. Inscription au 03 81 56 22 44

Vendredi 31 mars

AG de l'Amicale des donateurs de sang bénévoles à 19h à l'Espace Ménétrier
Conférence/débat à 20h sur la maladie de Lyme animée par Christèle Roitel, co-présidente de LYM'P.A.C.T qui vous présentera au travers de cette conférence la prévention de la maladie de Lyme et les bons gestes pour s'en prémunir. (Entrée gratuite - Tout public).

Du 4 au 11 avril

Cirque Zavatta à la combe Bourdon

Mercredi 12 avril

Action collective de prévention seniors avec Eliad qui propose une information, ateliers, démonstrations pour préserver son autonomie à domicile et sécuriser son logement de 14h à 16h30 à l'Espace Ménétrier. Rens. au 03 81 41 92 94

Jeudi 13 avril

Foire mensuelle

Samedi 15 et dimanche 16 avril

Salon Bien-être et Zen de 10h à 18h à l'Espace Ménétrier avec une quarantaine de stands. Entrée : 1€ reversé à « Tous ensemble avec Rayan contre l'Autisme ». Buvette et petite restauration - Rens. 0674730999

Dimanche 16 avril

Tournoi interclubs régional de badminton au gymnase Pierre Nicot de 10h à 17h

Du 18 au 20 avril

Bourse aux vêtements printemps-été de l'ADMR pour adultes et enfants et matériels de puériculture à l'Espace Ménétrier.

- Mardi 18 avril de 9h à 15h30 : dépôt
 - Mercredi 19 avril de 9h à 18h : vente
 - Jeudi 20 avril de 9h à 11h : reprise des invendus
- Rens. au 03 81 56 41 79 ou 06 45 74 52 07 ou 06 38 82 87 21

Samedi 22 avril

Loto à l'Espace Ménétrier organisé par l'Avenir du Dahon à 20h

Dimanche 23 avril

Vide-greniers organisé par le Comité des Fêtes de Valdahon sur le parking couvert du supermarché Leclerc à partir de 6h30 jusqu'à 17h00. Contact Jacky Martin 06 80 62 72 77.

